



B.P. 10 - L-5506 Remerschen

## Enquête publique

### - Plans d'action de lutte contre le bruit -

Suite à l'élaboration et à l'analyse de la cartographie stratégique du bruit au Grand-Duché du Luxembourg, différents projets de plans d'action ont été élaborés pour les zones d'intérêt particulier, concernés par des nuisances de bruit. Il s'agit :

- des grands axes routiers (de plus de 3 millions de passages de véhicules par an),
- des grands axes ferroviaires (de plus de 30.000 passages de trains par an), ainsi que
- de l'aéroport (de plus de 50.000 mouvements par an), et
- de l'agglomération de Luxembourg (de plus de 100.000 habitants).

Conformément à la loi modifiée du 21 juin 1976 relative à la lutte contre le bruit, il est porté à la connaissance du public qu'à partir du 9 février 2017, les projets de plans d'action contre le bruit sont déposés pendant soixante jours à la maison communale à Remerschen où le public peut en prendre connaissance pendant les heures usuelles d'ouverture. Dans ce délai de 60 jours, c'est-à-dire jusqu'au 11 avril 2017 inclus, les observations relatives aux projets de plans d'action doivent être adressées par écrit au collège des bourgmestre et échevins.

Des réunions d'information pour la population se tiendront :

le 8 février 2017 au Tramschapp à Luxembourg Limpertsberg à 19h00

le 15 février 2017 à l'Université du Luxembourg à Esch-Belval à 19h00

Les projets des plans d'actions contre le bruit peuvent également être consultés sur le site internet [www.emwelt.lu](http://www.emwelt.lu) .

Remerschen, le 8 février 2017.  
Le collège des bourgmestre et échevins.